

Veillez prendre note que la séance ordinaire du comité exécutif se tiendra à 14 h, à la salle du cabinet du maire (775, rue Saint-Jean-Baptiste)

INFORMATION	
SUJET	
1.	Ouverture de la séance
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2022
4. DÉPÔTS	
4.1.	REC <input type="checkbox"/> Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1 ^{er} au 31 juillet 2022
5. CABINET DU MAIRE	
6. COMMISSIONS	
7. DIRECTION GÉNÉRALE	
7.1.	REC <input type="checkbox"/> Adoption de la version modifiée du <i>Programme d'aide financière pour l'achat de bidets et accessoires sanitaires de même fonction</i>
7.2.	REC <input type="checkbox"/> Adoption de la version modifiée du <i>Programme d'aide financière pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie</i>
8. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	
9. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES	
10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	
10.1.	DEC <input type="checkbox"/> Fin de la période de probation d'un contremaître, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics
11. DIRECTION DE LA POLICE	
12. DIRECTION DE L'INCENDIE	
13. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	
13.1.	REC <input type="checkbox"/> Autorisation d'une dépense de 292 096,22 \$ pour la réalisation de travaux dans le Vieux-Terrebonne dans le cadre des festivités du 350 ^e anniversaire de la Ville
14. DIRECTION DU GÉNIE	
14.1.	REC <input type="checkbox"/> (<i>retrait</i>)
15. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE	
15.1.	DEC <input type="checkbox"/> Demande de contribution de 10 % pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, en argent, pour un montant de 43 400,00 \$, pour le lot 2 923 463 situé sur la rue Guillemette (N/D : 2022-00251)

15. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE

- 15.2. DEC Demande de PIIA pour la construction d'habitations multifamiliales situées sur la rue Marcel-De La Sablonnière, sur le lot 5 753 864 (N/D : 2022-00175)

16. DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

- 16.1. REC Autorisation et signature du *Protocole d'entente* entre la Ville de Terrebonne et Les Cobras de Terrebonne inc. d'une durée de trois (3) ans, soit pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, et prenant effet rétroactivement au 22 juin 2022, et versements d'un soutien financier pour un montant maximal de 120 000 \$

17. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

18. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

19. AFFAIRES NOUVELLES

20. LEVÉE DE LA SÉANCE